

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le premier octobre deux mil dix-huit s'est réuni à la Mairie le neuf octobre deux mil dix-huit à vingt heures et trente minutes, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur MORANCAIS Alain, Maire,

Étaient présents : Messieurs Alain MORANCAIS, Alain MORANCAIS, Fabien MAISONNEUVE, Jean-Philippe RENAUDIN, Jean-Luc HAUTEVILLE, Christian HURTELOUP, Bertrand CREPEAU, Fabien HUPENOIRE, Maxime LEPLAT. Mesdames Isabelle CREACH, Stéphanie CHAMAN, Françoise LEGRAND.

Absents excusés : Monsieur Pierre GOUYÉ pouvoir à Monsieur Jean-Philippe RENAUDIN
Madame Manuella HAMARD pouvoir à Monsieur Fabien MAISONNEUVE

Secrétaire de séance : Monsieur Fabien MAISONNEUVE

Le conseil municipal approuve le compte rendu précédent à l'unanimité.

REPAS DU 04 NOVEMBRE

Monsieur le Maire donne lecture du devis reçu par LT TRAITÉUR concernant le repas du 04 novembre, repas qui a lieu initialement le 11 novembre mais qui est avancé suite à la cérémonie commune du 11 novembre pour le centenaire de l'armistice.

Le repas est toujours offert pour les personnes de 65 ans et plus.

TRAVAUX CIMETIERE

Monsieur le Maire donne lecture des devis concernant la réfection de l'allée principale afin de se mettre aux normes d'accès PMR.

BARDET TP : 3 719,50 HT - 4 463,40 TTC
BATIOIR : 15 502,00 HT - 18 602,40 TTC
BATIOIR : 10 442,00 HT - 12 530,40 TTC

Monsieur le maire explique que la différence de prix se justifie par le choix des matériaux. La durabilité de ceux-ci est mise en avant ainsi que le budget initialement prévu.

Le conseil municipal approuve le devis de BARDET TP à l'unanimité.

ÉVALUATION MAISON ROSE

Monsieur le Maire informe que les domaines évaluent l'ensemble de la maison rose à 55 000 € avec une marge de +/- 15 %. Madame Françoise LEGRAND s'interroge pour savoir si la commune est propriétaire du fossé entre la maison rose et l'église, le maire confirme que oui. Elle se pose la question de savoir si un nouveau bornage doit être fait pour garder un accès au mur du fossé et à l'église en cas de travaux. Pour cela le conseil municipal se réunira samedi 13 octobre à 9h30 pour se rendre sur place et mieux évaluer la situation.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de faire une mise à prix de 60 000€.

Il va être pris rendez-vous avec une agence immobilière afin de mettre la maison rose en vente.

DEMANDE CESSION CHEMIN RURAL N°73

Ce chemin dessert une parcelle via une servitude. Une enquête publique a déjà eu lieu. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable mais avec conservation d'un droit de passage (en 1999). Monsieur CREPEAU souhaite acquérir ce chemin.

Monsieur le Maire va prendre rendez-vous avec un notaire pour faire le nécessaire concernant le droit de passage, et ensuite la procédure de cession du chemin débutera.

TARIF BARNUM

Monsieur le Maire indique que la délibération pour les tarifs du barnum n'est plus valide. Les tarifs n'ont pas évolués depuis 2010.

Il est proposé les tarifs suivants :

Caution : 500 €, particuliers de Lavernat : 220 €, particuliers hors Lavernat : 350 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

SPECTACLE ENFANTS

Monsieur Fabien MAISONNEUVE informe du devis reçu pour le spectacle des enfants. Il s'agit de « Mademoiselle Vermillon ». La date proposée est celle du mercredi 30 janvier 2019.

Il s'agit de la troupe Billenbois pour un montant de 510 € TTC. Un goûter sera proposé à la suite du spectacle.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

AUDIT ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire donne lecture du devis reçu par OHM ingénierie pour l'audit de l'éclairage public. Il est précisé que cet audit a pour but de faire l'état des lieux du matériel, les travaux à envisagés, et ainsi les prioriser. Il servira dans le cadre du projet de rénovation de l'éclairage public.

Le devis s'élève à 2 461,00 € HT sans le cahier des charges.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Il est également précisé que les plans de l'enfouissement réseau vont être modifiés à savoir que du côté de la mairie ce sera fait jusqu'au poteau d'arrêt qui se situe devant la maison rose route de Verneil le chétif. Il faut également réfléchir à l'éclairage du terrain de jeux et au changement des lampes. Un rendez-vous va être pris avec Madame Anais LEROI afin de savoir quelles aides la commune peut avoir.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Monsieur le Maire donne lecture point par point de toutes les modifications statutaires ayant lieu sur la communauté de communes.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

CLECT

Monsieur le maire donne lecture des documents concernant la CLETC, et explique que les montants seront votés ultérieurement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

AXA : Monsieur le Maire informe avoir reçu madame LEGAGNEUR de la société AXA qui propose un partenariat avec la commune pour faire bénéficier aux habitants d'une mutuelle groupe afin d'avoir des tarifs plus avantageux. Il est proposé le vote : 7 abstentions, 2 voix pour, et 4 voix contre. Monsieur le Maire refuse de signer la convention mais accepte de mettre à disposition la salle, ainsi qu'une publicité sur le site de la commune.

Inauguration des éoliennes : un point est fait sur le nombre de participants et absents. Monsieur Fabien MAISONNEUVE déplore que cette inauguration ait lieu en pleine semaine.

Départ du logement : Monsieur le Maire informe que Monsieur Quentin LAHAYE a donné son préavis afin de quitter le logement au 1^{er} novembre.

Vin d'honneur Nouzillard : Monsieur le Maire rappelle que tous les ans la commune offre le vin d'honneur à la suite de la manifestation. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Centenaire de l'Armistice : un arbre sera planté le 10 novembre à 15h sur le terrain de jeux avec la participation des élèves du SIVOS Lavernat-Montabon.

Le défilé du 11 novembre débutera à 9h40 sur la commune avec ensuite un vin d'honneur. Une cérémonie commune a lieu à Verneil-le-Chétif à 12h, suivie par un repas qui se déroulera à Aubigné-Racan. Les réservations doivent se faire avant le 22 octobre (une fiche est disponible au secrétariat).

Remplacement chauffe-eau : Le chauffe-eau du logement situé route de Château-du-Loir (dernier étage) a dû être changé. Le devis s'élève 870,92 € HT soit 958,01 € TTC.

Zone humide : un recensement est en cours afin de répertorier les zones humides sur la commune.

PLUi : un atelier a lieu le 18 octobre ainsi qu'une réunion publique le 23 octobre à 18h30 sur la commune de Montval-sur-Loir.

CCAS : Monsieur Fabien MAISONNEUVE expose la situation d'une famille en difficulté. La commission d'action sociale propose l'effacement de la dette de cette famille à l'égard du SIVOS. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Comice agricole : Monsieur le maire propose de faire une réunion sur la première quinzaine de novembre afin de lancer le comice qui se déroulera le 7 et 8 septembre 2018.

Clôture de la séance à 23h00. Prochaines dates de conseils 20 novembre et 18 décembre.

Les prochains conseils municipaux auront lieu à 20h00.